

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
COMMUNE DE SAINT PAUL

EXTRAITS DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Affaire CM190404017:

**Approbation de la  
modification du PLU sur la  
zone AU6st de Macabit**

Le Maire certifie que la  
convocation du conseil  
municipal a été régulièrement  
faite le : 29/03/2019  
et affichée le : 29/03/2019  
sous le numéro : 0198

Nombre de membres  
en exercice ..... 55

Nombre de membres  
présents ..... 36

L'an deux mille dix-neuf, le quatre avril à 14 H 00, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Joseph SINIMALE, Maire de Saint-Paul.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. SINIMALE Joseph - M. VELLEZEN Yoland - M. MELCHIOR Cyrille - Mme SEVAGAMY Geneviève - Mme LOCAME-MACHADO Patricia - M. POTA Alex - M. MOUTOUALLAGUIN-ALLAGAPACHETTY Claude - Mme LATCHIMY Isabelle - Mme FONTAINE Audrey - M. PANCHBAYA Yacoub - Mme PIGNOLET-DUMONT Annie - Mme LAHISAFY Magalie - M. AURE Jean-Marc - Mme SINIMALE Sandra - M. FLORES Patrick - M. SAINT-ALME Guy - Mme HOARAU Patricia - M. RAVENNE Axel - M. DORLA Patrick - M. ROMELY Dominique - Mme BOURBON Josie - M. ALCINOUS Benoît - M. TEVANIN SINGAINY Maurice - Mme BAPTISTE Sonia Reine Marie - M. MARTINEAU Thierry - Mme SEVETIAN Nadine - M. FONTAINE Pascal - Mme HOAREAU Marie Nathalie - Mme GADO Magalie - Mme TANG TONG HI Julie - M. GROSSET Kevy - Mme BIMA Kelly - Mme DJUNIA Carine - M. IBAR Sébastien - Mme Nathalie FERNANTE - Mme BASQUAISE Gislaine

**ETAIENT REPRESENTES :**

- Mme CARPANIN PARVADY Gertrude (procuration à) Mme Isabelle LATCHIMY

**ETAIENT ABSENTS :**

M. MAROUVIN-VIRAMALE Fabrice - Mme BARLIEU Géraldine - M. GANGAMA Erick - M. CLAIN Christian Joseph - Mme BERTRAND Cathy - Mme VERDUN Marie Davilla - Mme PERON Virginie - M. GAMARUS Jean-Marc - M. MELIN Jean-Claude - M. LEGROS Patrick - M. LASSON Jean-Marie - Mme HOARAU Lynda - M. MOUTAMA CHEDIAPIN Guylain - M. SERAPHIN Emmanuel - Mme LOUGNON Laurence - Mme COUSIN Melissa - Mme CHANE-HONG Régine - M. MOYAC Charles.

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Patricia LOCAME-MACHADO a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

.....  
AFFAIRE N° 17 /

Affiché en Mairie le : 1.7. AVR. 2019  
Sous le numéro : 0260

Le Maire

Joseph SINIMALE



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Approbation de la modification du PLU sur la zone AU6st de Macabit.

---

**Date de transmission de l'acte :** 17/04/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 17/04/2019

---

**Numéro de l'acte :** CM190404017 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 974-219740156-20190404-CM190404017-DE

---

**Date de décision :** 04/04/2019

**Acte transmis par :** Sandrine LAYEMAR

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 2. Urbanisme  
2.1. Documents d urbanisme

**Affaire CM190404017 / Approbation de la modification du PLU sur la zone AU6st de Macabit.**

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 2 mars 2017, le conseil municipal a autorisé le lancement d'une procédure de modification du PLU sur la zone AU6st de Macabit, en application des dispositions de l'article L. 153-38 du code de l'urbanisme.

Ce projet a pour objet de permettre la réalisation des deux premières tranches de l'opération Résorption de l'Habitat Spontané (RHS) Bellemène-Macabit portée par la SHLMR, sur une partie du périmètre de la zone AU6st située à l'est du quartier de Bellemène (Bassin de vie du Guillaume).

Il est également rappelé au conseil municipal que cette opération s'étend sur 32 hectares et regroupe les secteurs habités et des terrains libres formant le potentiel d'extension urbaine du quartier. 31 hectares appartiennent à la commune de Saint-Paul (parcelles BW 139 / 145 / 1189) et au département (BW 1546), et 1 ha à un propriétaire privé (BW 1548).

L'opération est scindée en trois tranches A1, A2 & B :

- Les tranches A1 & A2 sont exclusivement implantées sur des terrains maîtrisés, ce qui permet une intervention immédiate (Phase 1).
- La tranche B inclut la bande de terrains privés qui nécessitera une acquisition avant mise en œuvre du projet d'aménagement (Phase 2).

La SHLMR en accord avec la mairie de Saint-Paul et les services de la DEAL a décidé d'engager l'opération dans un premier temps sur la phase 1 uniquement, le planning de réalisation de la phase 2 restant à ce jour à définir.

La présente modification du PLU concerne donc uniquement la phase 1 de l'opération RHS Bellemène-Macabit (soit 17,5 ha environ).

Cette modification du PLU permet d'ouvrir à l'urbanisation cette zone par la modification du zonage AU6st, non constructible, en zones AU6b et AU6c afin de fixer les règles d'urbanisme applicables pour permettre la réalisation du projet d'aménagement porté par la SHLMR.

La mise en œuvre de l'opération est donc conditionnée par une modification du PLU en application des articles L 153-36, L 153-37 et L 153-38 du code de l'urbanisme.

Par décision en date du 15 mai 2018, la Mission régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de la Réunion indique que le projet de modification du PLU n'est pas soumis à évaluation environnementale.

L'enquête publique s'est déroulée du 28 janvier au 28 février 2019 conformément aux dispositions de l'arrêté AM18121498 en date du 27 décembre 2018. Dans son rapport en date du 12 mars 2019, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable au projet cité en objet.

Les Personnes Publiques Associées (PPA) ont été consultées sur le projet le 04 janvier 2019 conformément aux dispositions de l'article L. 153-40 du code de l'urbanisme. Leurs avis ont été joints au dossier d'enquête publique :

- Par avis en date du 16 janvier 2019, le Département de la Réunion demande à ce que son service exploitation soit associé en phase opérationnelle afin de prendre en compte la conduite du PILO (Projet d'Irrigation du Littoral Ouest) qui traverse les zones AU6st concernées.
- Par avis en date du 22 janvier 2019, le Territoire de la Côte Ouest indique que le dossier ne lui amène pas de remarque particulière et que l'objet de la modification est compatible avec les orientations du Schéma de COhérence Territorial (SCOT) Ouest approuvé le 21 décembre 2016.
- Par avis en date du 14 février 2019, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ile de La Réunion (CCIR) émet un avis favorable sur le dossier transmis.

Le dossier de modification du PLU est consultable en séance ainsi que dans les locaux de la DPTU située au 12, rue Labourdonnais à Saint-Paul.

Conformément à l'article L. 153-43 du code de l'urbanisme, le conseil municipal doit approuver la modification du règlement du PLU.

La commission « Aménagement - Environnement et Développement Economique » (réunie le 25 mars 2019) a émis un avis favorable.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

**Article 1** : d'approuver la modification du PLU sur la zone AU6st de Macabit ;

**Article 2** : d'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires relatifs à cette affaire.

-----  
Certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Saint-Paul, le 4 avril 2019

Le Maire,

Joseph SÉNIVALE

